

Année Scolaire 2026-2027
Modalités de calculs et d'aide à la décision
pour les mesures de carte scolaire

		Niveaux en maternelle				Niveaux en élémentaire				
		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
RURALITÉ	Ecoles maternelles, élémentaires et primaires	Repères ruralité			Moyenne de 24	Moyenne de 24	Moyenne de 24	Repères ruralité		
ORDINAIRE	Ecole maternelle	Repères de maternelle			Moyenne de 24					
	Ecole élémentaire					Moyenne de 24	Moyenne de 24	Repères d'élémentaire		
	Ecole primaire ayant 3 classes maternelles ou plus	Repères de maternelle			Moyenne de 24	Moyenne de 24	Moyenne de 24	Repères d'élémentaire		
	Ecole primaire ayant 2 classes maternelles ou moins	Repères d'élémentaire			Moyenne de 24	Moyenne de 24	Moyenne de 24	Repères d'élémentaire		
DIF	Ecole maternelle	Repères de maternelle			Moyenne de 24					
	Ecole élémentaire					Moyenne de 24	Moyenne de 24	Repères d'élémentaire		
	Ecole primaire ayant 3 classes maternelles ou plus	Repères de maternelle			Moyenne de 24	Moyenne de 24	Moyenne de 24	Repères d'élémentaire		
	Ecole primaire ayant 2 classes maternelles ou moins	Repères d'élémentaire			Moyenne de 24	Moyenne de 24	Moyenne de 24	Repères d'élémentaire		
REP	Ecole maternelle	Repères de maternelle			Dédoublément groupes de 14					
	Ecole élémentaire					Dédoublément groupes de 13	Dédoublément groupes de 13	Repères d'élémentaire		
	Ecole primaire ayant 3 classes maternelles ou plus	Repères de maternelle			Dédoublément groupes de 14	Dédoublément groupes de 13	Dédoublément groupes de 13	Repères d'élémentaire		
	Ecole primaire ayant 2 classes maternelles ou moins	Repères d'élémentaire			Dédoublément groupes de 14	Dédoublément groupes de 13	Dédoublément groupes de 13	Repères d'élémentaire		
REP+	Ecole maternelle	Repères de maternelle			Dédoublément groupes de 14					
	Ecole élémentaire					Dédoublément groupes de 13	Dédoublément groupes de 13	Repères d'élémentaire		
	Ecole primaire ayant 3 classes maternelles ou plus	Repères de maternelle			Dédoublément groupes de 14	Dédoublément groupes de 13	Dédoublément groupes de 13	Repères d'élémentaire		
	Ecole primaire ayant 2 classes maternelles ou moins	Repères d'élémentaire			Dédoublément groupes de 14	Dédoublément groupes de 13	Dédoublément groupes de 13	Repères d'élémentaire		

Précisions :

- Une distinction doit être faite pour les écoles primaires : pour les écoles primaires ayant 3 classes maternelles ou plus, les niveaux de maternelle sont étudiés avec les repères de maternelle et les niveaux d'élémentaire avec les repères d'élémentaire ; pour les écoles primaires ayant 2 classes maternelles ou moins, les repères de l'élémentaire s'appliquent pour toutes les classes (hors GS, CP et CE1).

- Dans les classes de GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire, un effectif de 24 élèves en moyenne est recherché

- Dans les classes de GS dédoublées, un effectif de 14 à 15 élèves en moyenne est recherché

- Dans les classes de CP et CE1 dédoublées, un effectif de 12 à 13 élèves en moyenne est recherché

Elémentaires ORDINAIRES RS 2026 (pas de changement) (hors classes CP et CE1)				
Nombre de classes considérées	Moyenne après retrait	Repères pour examen d'une mesure de RETRAIT	Moyenne avant création	Repères pour examen d'une mesure de CREATION
	8	de la classe à 8 élèves et –	27	de la 2 ^{ème} classe à 27 élèves et +
	23	de la 2 ^{ème} classe à 23 élèves et –	27	de la 3 ^{ème} classe à 54 élèves et +
	25	de la 3 ^{ème} classe à 50 élèves et –	27	de la 4 ^{ème} classe à 81 élèves et +
	26	de la 4 ^{ème} classe à 78 élèves et –	27,25	de la 5 ^{ème} classe à 109 élèves et +
	26	de la 5 ^{ème} classe à 104 élèves et –	27,2	de la 6 ^{ème} classe à 136 élèves et +
	26	de la 6 ^{ème} classe à 130 élèves et –	27,17	de la 7 ^{ème} classe à 163 élèves et +
	26	de la 7 ^{ème} classe à 156 élèves et –	27,14	de la 8 ^{ème} classe à 190 élèves et +
	26	de la 8 ^{ème} classe à 182 élèves et –	27,13	de la 9 ^{ème} classe à 217 élèves et +
	26	de la 9 ^{ème} classe à 208 élèves et –	27,11	de la 10 ^{ème} classe à 244 élèves et +
	26	de la 10 ^{ème} classe à 234 élèves et –	27,1	de la 11 ^{ème} classe à 271 élèves et +
	26	de la 11 ^{ème} classe à 260 élèves et –	27,09	de la 12 ^{ème} classe à 298 élèves et +
	26	de la 12 ^{ème} classe à 286 élèves et –	27,08	de la 13 ^{ème} classe à 325 élèves et +
	26	de la 13 ^{ème} classe à 312 élèves et –	27,08	de la 14 ^{ème} classe à 352 élèves et +
	26	de la 14 ^{ème} classe à 338 élèves et –	27,07	de la 15 ^{ème} classe à 379 élèves et +
	26	de la 15 ^{ème} classe à 364 élèves et –	27,07	de la 16 ^{ème} classe à 406 élèves et +
	26	de la 16 ^{ème} classe à 390 élèves et –	27,06	de la 17 ^{ème} classe à 433 élèves et +
	26	de la 17 ^{ème} classe à 416 élèves et –	27,06	de la 18 ^{ème} classe à 460 élèves et +
	26	de la 18 ^{ème} classe à 442 élèves et –	27,06	de la 19 ^{ème} classe à 487 élèves et +
	26	de la 19 ^{ème} classe à 468 élèves et –	27,05	de la 20 ^{ème} classe à 514 élèves et +
	26	de la 20 ^{ème} classe à 494 élèves et –	27,05	de la 21 ^{ème} classe à 541 élèves et +
	26	de la 21 ^{ème} classes à 520 élèves et –	27,05	de la 22 ^{ème} classe à 568 élèves et +

Elémentaires DIF RS 2026 (pas de changement) (hors classes CP et CE1)				
Nombre de classes considérées	Moyenne après retrait	Repères pour examen d'une mesure de RETRAIT	Moyenne avant création	Repères pour examen d'une mesure de CREATION
	8	de la classe à 8 élèves et –	25	de la 2 ^{ème} classe à 25 élèves et +
	23	de la 2 ^{ème} classe à 23 élèves et –	25	de la 3 ^{ème} classe à 50 élèves et +
	24	de la 3 ^{ème} classe à 48 élèves et –	25,67	de la 4 ^{ème} classe à 77 élèves et +
	24	de la 4 ^{ème} classe à 72 élèves et –	25,75	de la 5 ^{ème} classe à 103 élèves et +
	24	de la 5 ^{ème} classe à 96 élèves et –	26,2	de la 6 ^{ème} classe à 131 élèves et +
	24	de la 6 ^{ème} classe à 120 élèves et –	26,17	de la 7 ^{ème} classe à 157 élèves et +
	24	de la 7 ^{ème} classe à 144 élèves et –	26,14	de la 8 ^{ème} classe à 183 élèves et +
	24	de la 8 ^{ème} classe à 168 élèves et –	26,13	de la 9 ^{ème} classe à 209 élèves et +
	24	de la 9 ^{ème} classe à 192 élèves et –	26,11	de la 10 ^{ème} classe à 235 élèves et +
	24	de la 10 ^{ème} classe à 216 élèves et –	26,1	de la 11 ^{ème} classe à 261 élèves et +
	24	de la 11 ^{ème} classe à 240 élèves et –	26,09	de la 12 ^{ème} classe à 287 élèves et +
	24	de la 12 ^{ème} classe à 264 élèves et –	26,08	de la 13 ^{ème} classe à 313 élèves et +
	24	de la 13 ^{ème} classe à 288 élèves et –	26,08	de la 14 ^{ème} classe à 339 élèves et +
	24	de la 14 ^{ème} classe à 312 élèves et –	26,07	de la 15 ^{ème} classe à 365 élèves et +
	24	de la 15 ^{ème} classe à 336 élèves et –	26,07	de la 16 ^{ème} classe à 391 élèves et +
	24	de la 16 ^{ème} classe à 360 élèves et –	26,06	de la 17 ^{ème} classe à 417 élèves et +
	24	de la 17 ^{ème} classe à 384 élèves et –	26,06	de la 18 ^{ème} classe à 443 élèves et +
	24	de la 18 ^{ème} classe à 408 élèves et –	26,06	de la 19 ^{ème} classe à 469 élèves et +
	24	de la 19 ^{ème} classe à 432 élèves et –	26,05	de la 20 ^{ème} classe à 495 élèves et +
	24	de la 20 ^{ème} classe à 456 élèves et –	26,05	de la 21 ^{ème} classe à 521 élèves et +

Elémentaires REP et REP+ RS 2026 (hors classes CP et CE1)				
Nombre de classes considérées	Moyenne après retrait	Repères pour examen d'une mesure de RETRAIT	Moyenne avant création	Repères pour examen d'une mesure de CREATION
		de la classe à 8 élèves et –	25	de la 2 ^{ème} classe à 25 élèves et +
	23	de la 2 ^{ème} classe à 23 élèves et –	25	de la 3 ^{ème} classe à 50 élèves et +
	23	de la 3 ^{ème} classe à 46 élèves et –	25	de la 4 ^{ème} classe à 75 élèves et +
	23	de la 4 ^{ème} classe à 69 élèves et –	25	de la 5 ^{ème} classe à 100 élèves et +
	23	de la 5 ^{ème} classe à 92 élèves et –	25	de la 6 ^{ème} classe à 125 élèves et +
	23	de la 6 ^{ème} classe à 115 élèves et –	25	de la 7 ^{ème} classe à 150 élèves et +
	23	de la 7 ^{ème} classe à 138 élèves et –	25	de la 8 ^{ème} classe à 175 élèves et +
	23	de la 8 ^{ème} classe à 161 élèves et –	25	de la 9 ^{ème} classe à 200 élèves et +
	23	de la 9 ^{ème} classe à 184 élèves et –	25	de la 10 ^{ème} classe à 225 élèves et +
	23	de la 10 ^{ème} classe à 207 élèves et –	25	de la 11 ^{ème} classe à 250 élèves et +
	23	de la 11 ^{ème} classe à 230 élèves et –	25	de la 12 ^{ème} classe à 275 élèves et +
	23	de la 12 ^{ème} classe à 253 élèves et –	25	de la 13 ^{ème} classe à 300 élèves et +
	23	de la 13 ^{ème} classe à 276 élèves et –	25	de la 14 ^{ème} classe à 325 élèves et +
	23	de la 14 ^{ème} classe à 299 élèves et –	25	de la 15 ^{ème} classe à 350 élèves et +
	23	de la 15 ^{ème} classe à 322 élèves et –	25	de la 16 ^{ème} classe à 375 élèves et +
	23	de la 16 ^{ème} classe à 345 élèves et –	25	de la 17 ^{ème} classe à 400 élèves et +
	23	de la 17 ^{ème} classe à 368 élèves et –	25	de la 18 ^{ème} classe à 425 élèves et +
	23	de la 18 ^{ème} classe à 391 élèves et –	25	de la 19 ^{ème} classe à 450 élèves et +
	23	de la 19 ^{ème} classe à 414 élèves et –	25	de la 20 ^{ème} classe à 475 élèves et +
	23	de la 20 ^{ème} classe à 437 élèves et –	25	de la 21 ^{ème} classe à 500 élèves et +

Projet Barème RURALITE RS 2026

Nombre de classes considérées	Moyenne après retrait	Repères pour examen d'une mesure de RETRAIT	Moyenne avant création	Repères pour examen d'une mesure de CREATION
1 classe		de la classe à 8 élèves et –	27	de la 2 ^{ème} classe à 27 élèves et +
2 classes	25	de la 2 ^{ème} classe à 25 élèves et –	27	de la 3 ^{ème} classe à 54 élèves et +
3 classes	25	de la 3 ^{ème} classe à 50 élèves et –	27	de la 4 ^{ème} classe à 81 élèves et +
4 classes	25	de la 4 ^{ème} classe à 75 élèves et –	27	de la 5 ^{ème} classe à 108 élèves et +
5 classes	25	de la 5 ^{ème} classe à 100 élèves et –	27	de la 6 ^{ème} classe à 135 élèves et +
6 classes	25	de la 6 ^{ème} classe à 125 élèves et –	27	de la 7 ^{ème} classe à 162 élèves et +
7 classes	25	de la 7 ^{ème} classe à 150 élèves et –	27	de la 8 ^{ème} classe à 189 élèves et +
8 classes	25	de la 8 ^{ème} classe à 175 élèves et –	27	de la 9 ^{ème} classe à 216 élèves et +
9 classes	25	de la 9 ^{ème} classe à 200 élèves et –	27	de la 10 ^{ème} classe à 243 élèves et +
10 classes	25	de la 10 ^{ème} classe à 225 élèves et –	27	de la 11 ^{ème} classe à 270 élèves et +
11 classes	25	de la 11 ^{ème} classe à 250 élèves et –	27	de la 12 ^{ème} classe à 297 élèves et +
12 classes	25	de la 12 ^{ème} classe à 275 élèves et –	27	de la 13 ^{ème} classe à 324 élèves et +
13 classes	25	de la 13 ^{ème} classe à 300 élèves et –	27	de la 14 ^{ème} classe à 351 élèves et +
14 classes	25	de la 14 ^{ème} classe à 325 élèves et –	27	de la 15 ^{ème} classe à 378 élèves et +

Géoclip			
Référentiel géographique : France par Commune			
Sélection : Commune			
		Indic1	
Code	Libellé	Typologie des communes rurales et urbaines DEPP	
69001	Affoux	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69002	Aigueperse	1_RETP - Rural éloigné très peu dense	
69004	Alix	6_RPER - Rural périurbain	
69006	Amplepuis	5_RBOU - Rural - bourg	
69007	Ampuis	6_RPER - Rural périurbain	
69008	Ancy	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69012	Les Ardillats	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69013	Arnas	6_RPER - Rural périurbain	
69014	Aveize	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69016	Azolette	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69017	Bagnols	6_RPER - Rural périurbain	
69018	Beaujeu	5_RBOU - Rural - bourg	
69021	Bessenay	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69022	Bibost	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69023	Blacé	5_RBOU - Rural - bourg	
69024	Val d'Oingt	6_RPER - Rural périurbain	
69026	Le Breuil	6_RPER - Rural périurbain	
69030	Brullioles	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69031	Brussieu	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69032	Bully	6_RPER - Rural périurbain	

69035	Cenves	3_RTP - Rural périphérique très peu dense	
69036	Cercié	5_RBOU - Rural - bourg	
69037	Chambost-Allières	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69038	Chambost-Longessaigne	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69039	Chamelet	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69042	La Chapelle-sur-Coise	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69045	Charentay	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69047	Charnay	6_RPER - Rural périurbain	
69053	Chénas	5_RBOU - Rural - bourg	
69054	Chénelette	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69056	Chessy	6_RPER - Rural périurbain	
69057	Chevinay	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69058	Chiroubles	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69060	Claveisolles	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69061	Cogny	6_RPER - Rural périurbain	
69062	Coise	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69065	Corcelles-en-Beaujolais	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69066	Cours	5_RBOU - Rural - bourg	
69067	Courzieu	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69070	Cublize	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69074	Denicé	6_RPER - Rural périurbain	
69075	Dième	3_RTP - Rural périphérique très peu dense	
69077	Dracé	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69078	Duerne	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69080	Échalas	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69082	Émeringes	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69084	Fleurie	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69090	Frontenas	6_RPER - Rural périurbain	
69093	Grandris	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69095	Grézieu-le-Marché	5_RBOU - Rural - bourg	
69097	Les Haies	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69098	Les Halles	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69099	Haute-Rivoire	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69102	Joux	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69103	Juliénas	6_RPER - Rural périurbain	
69104	Jullié	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69105	Lacenas	6_RPER - Rural périurbain	
69107	Lamure-sur-Azergues	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69108	Lancié	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69109	Lantignié	5_RBOU - Rural - bourg	
69110	Larajasse	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69111	Légny	6_RPER - Rural périurbain	
69113	Létra	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69119	Longes	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69120	Longessaigne	2_REPD - Rural éloigné peu dense	

69124	Marchampt	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69126	Marcy	6_RPER - Rural périurbain	
69130	Meaux-la-Montagne	1_RETP - Rural éloigné très peu dense	
69131	Messimy	6_RPER - Rural périurbain	
69132	Meys	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69134	Moiré	6_RPER - Rural périurbain	
69135	Deux-Grosnes	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69137	Montmelas-Saint-Sorlin	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69138	Montromant	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69139	Montrottier	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69145	Odenas	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69151	Le Perréon	5_RBOU - Rural - bourg	
69155	Pomeys	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69157	Vindry-sur-Turdine	6_RPER - Rural périurbain	
69160	Poule-les-Écharmeaux	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69161	Propières	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69162	Quincié-en-Beaujolais	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69163	Quincieux	6_RPER - Rural périurbain	
69164	Ranchal	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69165	Régnié-Durette	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69166	Riverie	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69167	Rivolet	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69169	Ronno	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69170	Rontalon	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69172	Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais	5_RBOU - Rural - bourg	
69173	Sarcey	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69174	Les Sauvages	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69175	Savigny	6_RPER - Rural périurbain	
69178	Souzy	6_RPER - Rural périurbain	
69179	Beauvallon	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69180	Saint-André-la-Côte	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69181	Saint-Appolinaire	3_RPTP - Rural périphérique très peu dense	
69182	Saint-Bonnet-des-Bruyères	1_RETP - Rural éloigné très peu dense	
69183	Saint-Bonnet-le-Troncy	1_RETP - Rural éloigné très peu dense	
69184	Sainte-Catherine	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69186	Saint-Clément-de-Vers	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69187	Saint-Clément-les-Places	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69188	Saint-Clément-sur-Valsonne	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69192	Saint-Cyr-le-Chatoux	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69196	Saint-Didier-sur-Beaujeu	5_RBOU - Rural - bourg	
69197	Saint-Étienne-des-Ouillères	5_RBOU - Rural - bourg	
69198	Saint-Étienne-la-Varenne	5_RBOU - Rural - bourg	
69200	Saint-Forgeux	6_RPER - Rural périurbain	
69201	Sainte-Foy-l'Argentière	6_RPER - Rural périurbain	
69203	Saint-Genis-l'Argentière	6_RPER - Rural périurbain	

69206	Saint-Georges-de-Reneins	5_RBOU - Rural - bourg	
69209	Saint-Igny-de-Vers	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69214	Saint-Jean-la-Bussière	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69215	Saint-Julien	6_RPER - Rural périurbain	
69216	Saint-Julien-sur-Bibost	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69217	Saint-Just-d'Avray	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69218	Saint-Lager	5_RBOU - Rural - bourg	
69219	Saint-Laurent-d'Agny	6_RPER - Rural périurbain	
69220	Saint-Laurent-de-Chamousset	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69225	Saint-Marcel-l'Éclairé	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69227	Saint-Martin-en-Haut	6_RPER - Rural périurbain	
69228	Chabanière	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69229	Saint-Nizier-d'Azegues	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69230	Sainte-Paule	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69234	Saint-Romain-de-Popey	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69236	Saint-Romain-en-Gier	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69238	Saint-Symphorien-sur-Coise	6_RPER - Rural périurbain	
69239	Saint-Vérand	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69240	Saint-Vincent-de-Reins	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69241	Taluyers	6_RPER - Rural périurbain	
69242	Taponas	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69245	Ternand	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69246	Theizé	6_RPER - Rural périurbain	
69248	Thizy-les-Bourgs	5_RBOU - Rural - bourg	
69249	Thurins	6_RPER - Rural périurbain	
69252	Trèves	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69253	Tupin-et-Semons	6_RPER - Rural périurbain	
69254	Valsonne	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69257	Vaux-en-Beaujolais	5_RBOU - Rural - bourg	
69258	Vauxrenard	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69261	Vernay	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69263	Villechenève	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69265	Ville-sur-Jarnioux	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69267	Villié-Morgon	2_REPD - Rural éloigné peu dense	
69269	Yzeron	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69270	Chaponnay	6_RPER - Rural périurbain	
69280	Jons	4_RPPD - Rural périphérique peu dense	
69281	Marennnes	6_RPER - Rural périurbain	
69285	Pusignan	6_RPER - Rural périurbain	